



CHARTRE DES DROITS DU PATIENT À DES SOINS DE SANTÉ

Decreto Lei n.º 15/2014 alterada pelo DL 44/2017 e portaria 153/2017

DROITS DU PATIENT:

1. Droit de choisir:

Le patient a le droit de choisir le service de santé, dans la mesure des ressources disponibles et des règles en vigueur.

2. Droit d'accepter ou de refuser:

L'acceptation et le refus doivent être libre et déclaré en toute conscience. Le patient peut retirer son consentement à tout moment durant ses soins.

3. Droit de s'approprier les soins:

Le patient a le droit de recevoir les soins dont il a besoin, lors d'un temps clinique acceptable, selon la situation.

Le patient a le droit de recevoir les soins les plus appropriés et techniquement adaptés. Les soins doivent être apportés avec respect envers les patients.

4. Droit à ses informations de santé:

Le patient a le droit de:

- participer à la planification de ses soins de santé
- demander des rendez-vous médicaux, examens médicaux et traitements, selon la situation;
- recevoir des soins selon le TMRG (temps maximum de réponse) définis par décret ((Portaria nº 153/2017 de 4 / Maio – DR nº 86 2204-9);

Revisto: **Dezembro 2019**

Revisão Anual

Revisão até: Dezembro de
2020

- faire une réclamation à l'agence de supervision (Entidade Reguladora da Saúde) si le TMRG n'est pas atteint.

5. Droit à la protection des données personnelles

- Le patient a le droit à la protection de ses données personnelles et de sa vie privée
- La manipulation des données de santé doit être approprié, pertinent et limité, et suivant la loi
- Le patient a le droit à un accès aux données personnelles collectés et de demander la correction d'informations inexacts, suivant la loi.

6. Droit à la confidentialité médical:

- Le patient a le droit de maintenir ses données personnelles confidentiel.
- Le centre de santé USF ANDREAS sont soumis à la confidentialité des données personnelles, à moins qu'une loi ou un mandat judiciaire ne les demande.

7. Droit à l'information

Le patient a le droit d'être informé:

- Par le personnel de santé par rapport à sa situation, traitement possible et alternatives, et évolution de sa condition
- A propos de sa condition par ordre de priorité du soins qu'il attend
- A propos de l'institut national TMRG
- Par l'unité de soins lorsqu'elle ne peut pas dispenser les soins selon les TMRG selon la situation que des soins alternatifs donnant la même qualité de soins et dans des délais raisonnables peuvent être donnés dans une autre institution
- A propos du rapport sur les soins de santé que tout institut public

de saúde se doivent de publier et diffuser jusqu'au 31 mars de chaque années.

Les informations doivent être communiquées de manière accessibles, objectif, complète et de façon clair.

8. Droit à une assistance spirituelle et religieuse:

- Le patient a le droit à une assistance religieuse, peu importe sa religion. Le personnel de USF ANDREAS se doit de respecter et de satisfaire ces valeurs.

9. Droit de se plaindre:

Selon la loi, le patient a le droit de se plaindre à propos de l'unité de soins de santé et d'obtenir une compensation en cas de dommage.

10. Droit de se rassembler:

Les patients on le droit de se constituer en groupes qui représentent et défendent leurs droits, en associations qui promeut et défend les soins de santé ou les unités de soins de santé.

11. Droit des mineurs et handicapés:

Les tuteurs légaux des mineurs et handicapés ont le droit de représenter ces patients et de refuser un traitement, dans le respect de la loi.

12. Droit à l'accompagnement

L'accompagnement doit être fourni:

- Aux services d'urgences.
- Aux femmes enceintes admis au centre de soins, à tout stade de la grossesse.
- Aux enfants, handicapés ou patients en phase terminal admis au centre de santé.

DEVOIRS DU PATIENT

1. Respecter les droits des autres patients.
2. Respecter les droit des professionnels de santé.
3. Respecter les règles du centre de santé.
4. Coopérer avec les professionnels de santé durant les soins.
5. Payer tous les honoraires demandés.

Adaptada da versão da Carta dos direitos e Deveres do Cidadão da ACSS

Revisto: **Dezembro 2019**

Revisão Anual

Revisão até: Dezembro de
2020